

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicabilité. Toutes les ventes de produits effectuées par International Flavors & Fragrances Inc. et/ou l'une de ses sociétés affiliées (individuellement ou collectivement, selon le cas, le « **Vendeur** ») à un acheteur de ces produits (l'« **Acheteur** ») sont régies par les présentes conditions générales de vente (les **Conditions générales** ») et sujettes à celles-ci (ces produits et tous les services ou informations fournis par le Vendeur dans le cadre de la vente de ces produits étant appelés, collectivement, les « **Produits** »). Le Vendeur rejette par la présente toutes les autres conditions (y compris les conditions du bon de commande de l'Acheteur) proposées par l'Acheteur ou auxquelles l'Acheteur peut conditionner un bon de commande ou en vertu desquelles l'Acheteur peut limiter l'acceptation du Vendeur. L'ACCEPTATION PAR LE VENDEUR DES BONS DE COMMANDE DE L'ACHETEUR ET/OU L'EXÉCUTION PAR LE VENDEUR DE CES BONS DE COMMANDE SONT EXPRESSÉMENT CONDITIONNÉES PAR LE CONSENTEMENT DE L'ACHETEUR AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. LE VENDEUR REJETTE PAR LES PRÉSENTES TOUTES LES AUTRES CONDITIONS, INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE LE BON DE COMMANDE DE L'ACHETEUR OU CES AUTRES CONDITIONS SOIENT INTERPRÉTÉS COMME UNE OFFRE, UNE CONTRE-OFFRE OU AUTRE, OU QUE CES AUTRES CONDITIONS SOIENT INTERPRÉTÉES COMME DES AJOUTS OU DES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. À MOINS QUE L'ACHETEUR N'INFORME LE VENDEUR PAR ÉCRIT QU'IL N'ACCEPTÉ PAS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LES AVOIR REÇUES, L'ACHETEUR EST RÉPUTÉ AVOIR ACCEPTÉ LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET, NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE, L'ACCEPTATION OU L'UTILISATION DES PRODUITS PAR L'ACHETEUR EST CENSÉE CONSTITUER SON CONSENTEMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE. Les présentes Conditions générales sont réputées faire partie intégrante de toute transaction de vente de Produits entre l'Acheteur et le Vendeur et y être intégrées. Si le Vendeur et l'Acheteur ont signé un contrat écrit régissant spécifiquement la vente de Produits spécifiques, alors, uniquement en ce qui concerne ces Produits spécifiques, les conditions générales de ce contrat s'appliqueront dans la mesure où les questions sont couvertes par ce contrat écrit, et dans la mesure où des questions ne sont pas couvertes par ce contrat écrit dûment signé mais sont couvertes par ces Conditions générales, ces Conditions générales s'appliqueront et seront des ajouts à ce contrat écrit dans cette mesure.

Confirmations de commandes. Les commandes de Produits par l'Acheteur ne lieront pas le Vendeur tant qu'il ne les aura pas acceptées par le biais d'une confirmation de commande écrite (la « **Confirmation de la commande** ») ; toutefois, si le Vendeur n'émet pas de Confirmation de commande, l'acceptation par le Vendeur sera réputée avoir lieu au moment du début de la production par le Vendeur des Produits commandés.

Prix. Le prix et la devise indiqués dans la Confirmation de la commande seront considérés comme le prix et la devise convenus entre l'Acheteur et le Vendeur pour la vente des Produits. En cas de livraisons multiples ou futures, le prix et la devise de ces livraisons peuvent être révisés par le Vendeur à tout moment, comme indiqué dans la ou les Confirmations de commande(s) ultérieures relatives à ces livraisons.

Factures et paiement. Le Vendeur est en droit de facturer l'Acheteur au moment de l'expédition ou à tout moment après l'expédition des Produits. L'Acheteur paiera le Vendeur conformément aux conditions de paiement indiquées dans la Confirmation de la commande. Le Vendeur peut facturer à l'Acheteur des intérêts sur tous les montants qui ne sont pas payés à temps conformément à ces conditions de paiement, jusqu'au montant maximum des intérêts autorisés par la loi applicable. Tous les paiements seront effectués sans compensation, déduction ou demande reconventionnelle. L'Acheteur remboursera rapidement au Vendeur tous les frais et dépenses (y compris, sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat et d'expert, et les autres frais juridiques) encourus par le Vendeur dans le cadre du recouvrement de tous les montants non payés à temps conformément à ces conditions de paiement.

Taxes. Sauf convention écrite expresse contraire entre le Vendeur et l'Acheteur, (i) le prix du Vendeur pour les Produits ne comprend pas les taxes, droits, accises, prélèvements ou charges (y compris les taxes sur la valeur ajoutée) applicables dans toute juridiction en rapport avec les Produits ou leur livraison, et (ii) l'Acheteur est responsable du paiement de tous les impôts (à l'exclusion des impôts sur le revenu dus par le Vendeur en raison de la vente des Produits), droits, accises, prélèvements ou charges (y compris les taxes sur la valeur ajoutée) que le Vendeur peut être tenu de payer à toute autorité (nationale, étatique ou locale) lors de la vente, de la production ou du transport des Produits.

Conditions de livraison. Le Vendeur livrera les Produits conformément aux conditions de livraison et au lieu de livraison indiqués dans la Confirmation de la commande ou selon toute autre disposition écrite du Vendeur fournie à l'Acheteur.

Date de livraison. Le Vendeur s'efforcera, dans la mesure du possible, de livrer les Produits à la date de livraison prévue indiquée dans la Confirmation de la commande, à condition toutefois que cette date de livraison prévue ne soit qu'une estimation et que le Vendeur ne soit pas tenu responsable de toute perte subie par l'Acheteur en cas de retard de livraison. Si aucune date de livraison n'est indiquée dans la Confirmation de la commande, les Produits seront livrés au moment que le Vendeur jugera approprié.

Transfert de la propriété et du risque de perte des Produits. Le risque de perte des Produits est transféré à l'Acheteur au moment de la livraison conformément aux conditions de livraison applicables énoncées dans la Confirmation de la commande, moment auquel la propriété des Produits est également transférée à l'Acheteur ; toutefois, nonobstant ce qui précède, les Produits dont la livraison est suspendue dans l'attente du paiement par l'Acheteur et/ou les Produits dont la

livraison est injustement rejetée ou non acceptée par l'Acheteur seront détenus et stockés par le Vendeur aux seuls risques et frais de l'Acheteur.

Suspension et résiliation de Confirmations de commandes. Le Vendeur sera en droit (i) de suspendre, moyennant notification écrite à l'Acheteur, toute exécution ultérieure d'une vente ou d'une livraison prévue dans une Confirmation de commande, (ii) d'exiger le retour et de prendre possession de tous les Produits livrés qui n'ont pas été payés dans les délais (et d'exiger le paiement/remboursement de tous les coûts liés à la récupération des Produits), et/ou (iii) de résilier toute commande et sa Confirmation de commande associée, sans préjudice de son droit de réclamer des dommages-intérêts alternatifs ou supplémentaires, si (a) l'Acheteur manque à l'une de ses obligations envers le Vendeur, en particulier si un paiement dû par l'Acheteur est en retard ou si le Vendeur croit raisonnablement que l'Acheteur est ou sera incapable de remplir ses obligations en vertu de la Confirmation de commande et que l'Acheteur n'offre pas de garantie adéquate pour l'exécution de ses obligations en vertu de ladite Confirmation de commande, ou (b) tout actif de l'Acheteur est saisi ou si l'Acheteur devient insolvable ou incapable de payer ses dettes, ou s'il est mis en liquidation (autrement qu'aux fins d'une réorganisation), ou si une procédure de faillite est engagée par ou contre l'Acheteur, ou si un syndic, un séquestre ou un administrateur est nommé pour la totalité ou une partie substantielle des actifs de l'Acheteur ou si l'Acheteur fait une cession au profit de ses créanciers. Si l'un des événements mentionnés dans le présent article se produit, toutes les créances que le Vendeur peut avoir à l'encontre de l'Acheteur, à quelque titre que ce soit, deviendront immédiatement exigibles, y compris les coûts et dépenses directs encourus par le Vendeur.

Garanties. Le Vendeur garantit que les Produits seront conformes aux spécifications standard du Vendeur ou à la description standard du produit pour les Produits en vigueur au moment de l'expédition, ou aux autres spécifications qui ont été convenues entre le Vendeur et l'Acheteur dans un document écrit signé en vigueur au moment de l'expédition (le cas échéant) ; à condition toutefois que l'Acheteur reconnaisse que les Produits peuvent être totalement ou en partie des matériaux biologiques (y compris des enzymes et des microbes vivants) et qu'à ce titre (i) la conformité aux spécifications (par ex, le nombre de cellules, la puissance, la pureté et/ou les niveaux d'activité) peut varier d'un lot à l'autre, (ii) toute spécification peut être indiquée comme une fourchette ou comme un total pour les Produits (c'est-à-dire pas comme pour un composant individuel), et (iii) le Vendeur ne sera pas en violation de la garantie dans la mesure où les Produits ne répondent pas aux spécifications en raison de l'expédition, de la manipulation, du stockage ou de l'utilisation des Produits après que les Produits ont quitté le contrôle du Vendeur. Sauf accord contraire entre le Vendeur et l'Acheteur dans un document écrit signé, le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux spécifications des Produits et/ou aux processus et/ou lieux de fabrication des Produits sans notification à l'Acheteur ni consentement de sa part. LE VENDEUR DÉCLINE ET REJETTE PAR LA PRÉSENTE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES PRODUITS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE D'ADÉQUATION À UN USAGE QUELCONQUE, DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE NON-VIOLATION.

Inspection ; réclamations pour cause de Produits non conformes. L'Acheteur doit inspecter rapidement les Produits pour confirmer leur conformité aux spécifications. Toutes les réclamations de l'Acheteur, y compris, sans s'y limiter, les réclamations pour violation de garantie ou pénurie,

doivent être faites par écrit, en décrivant précisément la nature de la réclamation et l'étendue des dommages présumés subis par l'Acheteur en conséquence, et reçues par le Vendeur dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception des Produits par l'Acheteur. Les réclamations qui n'ont pas été faites en temps voulu comme indiqué ci-dessus et toutes les réclamations faites après que les Produits ont été revendus par l'Acheteur, ou ont subi un traitement, une transformation ou une combinaison, un mélange ou une incorporation dans ou avec un autre produit, sous quelque forme que ce soit, seront à jamais interdites, abandonnées, nulles et non avenues. Nonobstant ce qui précède, les dommages apparents liés au transport doivent être notifiés au Vendeur sans délai à la livraison des Produits. En cas de Produits non conformes dûment prouvés, le Vendeur devra, à son choix, soit remplacer ou réparer à ses frais ces Produits non conformes, soit rembourser à l'Acheteur le prix payé pour ceux-ci, dans chaque cas dans la mesure de cette non-conformité prouvée. Les Produits ne peuvent être retournés sans l'accord écrit préalable du Vendeur.

Limitation de responsabilité. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU VENDEUR ENVERS L'ACHETEUR POUR TOUS LES DOMMAGES RÉSULTANT DE TOUTES LES RÉCLAMATIONS LIÉES À UNE VIOLATION DE CE CONTRAT, À LA NON-LIVRAISON DE TOUS LES PRODUITS OU À LA FOURNITURE DE TOUS LES PRODUITS, QUE LA FORME D'ACTION SOIT BASÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, UNE LOI OU AUTRE, NE DÉPASSERA LE PRIX TOTAL PAYÉ PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR POUR LES PRODUITS SPÉCIFIQUES POUR LESQUELS DES DOMMAGES SONT RÉCLAMÉS. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE POUR DES PRODUITS QUI, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ONT ÉTÉ TRANSFORMÉS OU MÉLANGÉS À UN PRODUIT TIERS. AUCUNE CHARGE OU DÉPENSE LIÉE À UNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE SI ELLE N'A PAS ÉTÉ APPROUVÉE AU PRÉALABLE PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU VENDEUR. EN OUTRE, ET DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, L'ACHETEUR RENONCE À TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU MULTIPLIÉS, OU DE PERTES DE PROFITS, DE REVENUS OU DE RÉPUTATION COMMERCIALE (DANS CHAQUE CAS, INDÉPENDAMMENT DU FAIT QU'IL S'AGISSE DE DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS), DÉCOULANT DE OU LIÉS À TOUTE VIOLATION DE CE CONTRAT, À LA NON-LIVRAISON DE TOUT PRODUIT OU À LA FOURNITURE DE TOUT PRODUIT. DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE LE PERMET, L'ACHETEUR RENONCE ET ACCEPTE DE NE PAS FAIRE VALOIR DE RÉCLAMATIONS NON CONTRACTUELLES DÉCOULANT DE LA LOI DE L'ÉTAT EN CE QUI CONCERNE TOUTE VIOLATION DU PRÉSENT CONTRAT, LA NON-LIVRAISON DE TOUT PRODUIT OU LA FOURNITURE DE TOUT PRODUIT, ET LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SERONT RÉPUTÉES INCLURE LE LANGAGE NÉCESSAIRE POUR EFFECTUER CETTE RENONCIATION.

Informations ; produits finis de l'Acheteur. Le Vendeur peut fournir à l'Acheteur des informations concernant l'utilisation des Produits dans le produit de l'Acheteur. En ce qui concerne ces événements, l'Acheteur reconnaît que le Vendeur n'est en aucun cas responsable de l'utilisation des Produits par l'Acheteur ou de la commercialisation ou de la vente par l'Acheteur de ses produits finis. L'Acheteur reconnaît que le Vendeur ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles les Produits peuvent être utilisés et, par conséquent, l'Acheteur s'engage à effectuer ses propres tests pour déterminer la sécurité et l'adéquation des Produits aux fins de l'Acheteur. Sans limiter ce qui précède, le Vendeur peut fournir des copies de données et/ou diriger l'Acheteur vers des données relatives aux Produits (ou aux matériaux qu'ils contiennent) pour aider l'Acheteur à déterminer et/ou à faire des réclamations concernant les produits finis de l'Acheteur. Bien que le Vendeur puisse fournir de telles données de temps à autre, l'Acheteur comprend et accepte que (i) le Vendeur ne donne aucune garantie, expresse ou implicite (que ce soit dans les présentes Conditions générales ou dans tout autre document ou écrit fourni à l'Acheteur dans le cadre des transactions envisagées par les présentes) concernant ces données, (ii) l'Acheteur assume tous les risques associés à l'utilisation de ces données, (iii) l'Acheteur est seul responsable de l'évaluation de ces données et de la détermination de la légalité de toutes les revendications (y compris les revendications générales de marketing, de santé, thérapeutiques, d'efficacité et autres) relatives aux produits finis de l'Acheteur, (iv) l'Acheteur libère par les présentes et décharge à jamais le Vendeur de toute responsabilité quelle qu'elle soit liée à la fourniture ou à l'utilisation de ces données, (v) l'Acheteur traitera toutes ces données comme des informations confidentielles du Vendeur et ne divulguera pas ces données à un tiers sans le consentement écrit préalable du Vendeur, et (vi) l'Acheteur accepte d'indemniser le Vendeur et de le dégager de toute responsabilité en cas de pertes, de coûts (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat) et de réclamations découlant de la commercialisation et de la vente des produits finis de l'Acheteur ou en rapport avec celles-ci.

Pas de revente ni d'autre fourniture de Produits. L'Acheteur ne revendra pas ou ne fournira pas (par le biais d'échantillons ou autrement) les Produits achetés en vertu des présentes à un tiers sans le consentement écrit exprès et préalable du Vendeur. Nonobstant toute disposition contraire, le Vendeur a le droit de résilier tout bon de commande moyennant notification à l'Acheteur si ce dernier manque à son obligation en vertu du présent paragraphe.

Confidentialité. Toutes les informations et tous les documents (y compris les Produits, les conditions de toute Confirmation de commande ou tout autre arrangement ou document relatif aux Produits) fournis par le Vendeur à l'Acheteur sont confidentiels et ne peuvent être divulgués par l'Acheteur à des tiers (autres que les sociétés affiliées de l'Acheteur), ni utilisés par l'Acheteur ou ses sociétés affiliées à d'autres fins que l'achat et/ou l'utilisation des Produits conformément aux présentes conditions générales, sans le consentement écrit préalable du Vendeur.

Propriété intellectuelle. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant des Produits ou en rapport avec celles-ci sont la propriété exclusive du Vendeur. La vente des Produits ne transmettra pas, implicitement ou autrement, une licence ou d'autres droits en vertu de tout droit de propriété intellectuelle relatif aux Produits, et l'Acheteur assume explicitement tous les risques de toute violation de la propriété intellectuelle en raison de l'utilisation des Produits, que ce soit individuellement ou en combinaison avec d'autres matériaux ou dans toute opération de traitement.

Absence d'analyse. A moins que le Vendeur n'ait donné son accord écrit préalable, l'Acheteur n'effectuera pas, directement ou indirectement, d'analyse de la composition ou de la structure chimique des Produits, ni de reproduction des Produits à quelque fin que ce soit. En outre, l'Acheteur ne doit pas faire d'ingénierie inverse, reproduire ou tenter d'une autre manière d'identifier la source des Produits fournis par le Vendeur.

Force majeure. Aucune responsabilité ne peut résulter d'un retard dans l'exécution ou d'une inexécution par le Vendeur causé par des circonstances indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les pandémies, les épidémies, les explosions, les émeutes, les guerres, le terrorisme, les troubles civils, les périls de la mer, les conflits du travail (par ex., grèves, ralentissements ou sabotages), bris de machines, actions, inactions ou interdictions gouvernementales, pénuries de matières premières ou de services publics, retards de livraison ou défauts des Produits fournis par les fournisseurs ou sous-traitants du Vendeur, et/ou arrêts de la circulation. Si, pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, un événement de force majeure décrit ci-dessus, le Vendeur n'est pas en mesure de répondre à la demande totale de Produits, il peut répartir son offre disponible entre tous les Acheteurs, ainsi qu'entre les départements et divisions du Vendeur, sur la base qu'il juge équitable et pratique, sans être responsable de tout défaut d'exécution qui pourrait en résulter.

Confidentialité. Dans le cadre de cette transaction, le Vendeur peut collecter, utiliser et divulguer des informations personnelles sur l'Acheteur, y compris le nom de la société, l'adresse, les informations bancaires et de crédit ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et d'autres coordonnées de personnes physiques au sein de l'organisation de l'Acheteur et des contractants de l'Acheteur. Le Vendeur peut partager des informations personnelles avec ses sociétés affiliées et des tiers sélectionnés dans le monde entier afin de mener à bien la transaction et comme décrit dans la déclaration de confidentialité du Vendeur à l'adresse suivante : <https://www.iff.com/privacy>.

Respect des lois. L'Acheteur convient qu'il lui incombe de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables aux Produits, y compris, mais sans s'y limiter, à toutes les lois et réglementations applicables en matière de trafic d'influence, de corruption et de blanchiment d'argent. En particulier, l'Acheteur reconnaît que tous les fonds utilisés pour payer les Produits sont licites et ne proviennent pas d'activités illégales, telles que définies par les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Lois sur le contrôle du commerce. L'Acheteur, le Vendeur et leurs sociétés affiliées, représentants, agents, fournisseurs/prestataires de service et clients respectifs sont soumis aux lois sur le contrôle du commerce dans les différents pays dans lesquels ils exercent leurs activités. Le Vendeur s'engage à se conformer pleinement aux lois sur le contrôle du commerce. L'Acheteur et le Vendeur doivent à tout moment se conformer aux lois sur le contrôle du commerce qui leurs sont applicables. Aux fins des présentes Conditions générales, les "**Lois sur le contrôle du commerce**" désignent toutes les lois et réglementations applicables relatives au contrôle du

commerce international, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives aux contrôles des importations, des transferts ou des exportations, aux restrictions commerciales, aux embargos commerciaux, aux sanctions économiques, aux licences/permis, au paiement de droits, ou à l'anti-boycott qui interdisent, limitent, réglementent ou régissent de toute autre manière (i) les activités commerciales avec certains pays, individus ou entités, (ii) le transfert de produits, leur utilisation finale, technologie ou données techniques transfrontaliers, ou (iii) la participation ou la coopération à un boycott international.

Dispositions diverses. Le fait pour le Vendeur ou l'Acheteur de ne pas faire valoir un droit qu'il peut avoir dans un cas quelconque ne sera pas considéré comme une renonciation à tout droit qu'il peut avoir dans d'autres cas. Le Vendeur peut réviser ou modifier les présentes Conditions générales à tout moment. Dans la mesure du possible, chaque disposition de ces Conditions générales sera interprétée de manière à être effective et valide en vertu du droit applicable. La détermination par un tribunal de la juridiction compétente qu'une ou plusieurs sections ou dispositions des présentes Conditions générales sont inapplicables n'invalidera pas les Conditions générales, et la décision de ce tribunal sera mise en œuvre de manière à limiter dans la mesure du possible les sections ou dispositions jugées inapplicables.

Cession. L'Acheteur ne peut céder ses droits ou déléguer son exécution en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable du Vendeur.

Version anglaise. La version anglaise des présentes Conditions générales prévaut sur toute traduction.

Droit applicable et juridiction. Les présentes Conditions générales sont régies et interprétées conformément aux lois applicables sur le territoire où se trouve le principal établissement du Vendeur qui a émis la Confirmation de commande, sans donner effet aux principes de conflits de lois de cette entité territoriale. L'application de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de Produits, telle que modifiée, est expressément exclue. Toutes les poursuites, actions ou procédures qui pourraient être engagées par l'Acheteur ou le Vendeur le seront exclusivement devant les tribunaux compétents où se trouve le principal établissement du Vendeur qui a émis la Confirmation de commande.